



Délibération n° 2021 12 20 n°03 : FINANCES -  
Subvention au titre des amendes de police  
relatives à la circulation routière – Engagement à  
réaliser les travaux – Opération avenue Serullaz.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/12/2021
En exercice :	33	
Présents :	22	Affichage de la convocation : 14/12/2021
Pouvoirs :	9	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 23/12/2021
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Rémi GILLET, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
M Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT, Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM, Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN, Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER (arrivée communication sur le rapport d'activités du SIPAG), M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD, M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean- Pierre NEMOZ, Mme Aline DURAND donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL.		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Frédérique DAMON, Mme Sylvie RAZY.		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 17 mai 2021 concernant l'utilisation des recettes supplémentaires procurées par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le projet concerne la sécurisation des piétons de l'avenue Docteur Serullaz.

Les travaux concernent l'élargissement de trottoir avenue Serullaz se décomposent comme suit :

- Découpe de l'enrobé et démolition des revêtements existants au droit de l'emprise du futur trottoir
- Fourniture et pose de bordures béton, déplacements de tampon fonte, mise en place du trottoir en béton balayé
- Fourniture et pose de 5 potelets aux endroits où les véhicules auraient tendance à se garer par facilité, sur le futur trottoir
- 180 ml de trottoir seront ainsi aménagés avec des largeurs de trottoirs variant entre 1,20 mètres et 2 mètres, laissant ainsi une largeur de voirie dédiée aux voitures de 5,80 mètres en moyenne.

Dans sa séance du 8 octobre 2021, la commission permanente du conseil départemental a accordé une subvention de 8 293 €.

Il est demandé à la commune de Vaugneray de s'engager à la réalisation des travaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**ACCEPTÉ** la subvention d'un montant de 8 293 € ;  
**CONFIRME** la réalisation des travaux prévus au budget principal de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le  
24/12/2021  
et de la publication en mairie le 24/12/2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

